

**MAÎTRE DE L'OUVRAGE :**                    **Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover**  
**4055 Rue Principale**  
**Saint-Cyrille-de-Wendover J1Z 1C8**

**OBJET : Plan directeur des égouts – Phase II & implantation des infrastructures  
du rang 3 de Simpson, de Guévremont et de Martin**

La Municipalité de St-Cyrille-de-Wendover demande des soumissions pour la phase II du plan directeur des égouts. Les travaux incluent la construction d'un poste de pompage, d'une conduite de refoulement, de services d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, de fondation granulaire, de pavage dans le secteur du rang 3 de Simpson, du boulevard Guévremont et de la rue Martin.

À compter du 27 février 2017, les documents relatifs à cet appel d'offres peuvent être obtenus en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web, [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents sont disponibles au coût établi par le SEAO. La facturation pour l'impression et la livraison seront effectuées par SEAO. Les plans et devis sont non remboursables.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec et au Canada, et dans les territoires visés par les accords sur le commerce intérieur (ACI), sur le commerce et la coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et sur la libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick – 2008 (AQNB), et qui ont obtenu à leur nom, par l'intermédiaire du S.E.A.O, le devis technique du projet émis par le maître de l'ouvrage.

La municipalité n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Pour être valide, toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission correspondant à un montant minimal de 10% du montant des travaux. La garantie de soumission peut être émise sous forme de chèque visé ou de cautionnement fait au nom de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

Les soumissions scellées devront parvenir au bureau du maître de l'ouvrage, situé au 4055, rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover à l'attention de Monsieur François Larose, directeur des travaux publics, **avant 13 h 30, le 23 mars 2017**. L'ouverture des soumissions se fera publiquement après 13 h 30, le même jour, aux bureaux de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover situé au 4055, rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover (Québec), J1Z 1C8.

Conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c.C27.1), la municipalité entend appliquer au présent appel d'offres les différentes clauses de sa politique de gestion contractuelle.

La municipalité se réserve le droit, en cas de non-respect, de rejeter la soumission, de ne pas conclure le contrat ou de le résilier s'il est démontré que le soumissionnaire n'a pas respecté les exigences de la politique de gestion contractuelle de la municipalité.

Cette dernière se réserve également le droit de résilier le contrat si le non-respect est découvert après l'attribution de ce dernier.

La municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais ou obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Elle se réserve aussi le droit d'ignorer toute irrégularité qu'elle juge mineure.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec Monsieur François Larose, directeur des travaux publics au 819-397-4226 ou par courriel à l'adresse [travauxpublics@stcyrille.qc.ca](mailto:travauxpublics@stcyrille.qc.ca)

Saint-Cyrille-de-Wendover,  
Ce 22 février 2017,

François Larose  
Directeur des travaux publics